

# Justice. Meurtre, braquage, viol... les assises s'ouvrent aujourd'hui

■ Dès aujourd'hui, et ce durant quinze jours, le tribunal de Rodez accueillera sa dernière session d'assises de l'année. Quatre affaires, dont le meurtre de Thomas Latorre, sont au programme. Philippe Piquet, magistrat de Montpellier, présidera les débats.

TEXTES : MATHIEU ROUALDÉS

**30 septembre-2 octobre.** Il avait asséné un coup de couteau en pleine tête !



Duel entre avocats ruthénois pour cette affaire : M<sup>e</sup> Elsa Cazor représentera la partie civile et M<sup>e</sup> Cédric Galandrin assurera la défense.

L'agression avait, à l'époque, été qualifiée « d'une extrême violence ». Un dimanche matin de juin 2013, dans le centre-ville de Millau, un jeune homme, âgé de 21 ans, reçoit un coup de couteau en pleine tête, passant tout près de la mort ! Alors que ce dernier est hospitalisé d'urgence au CHU de Montpellier, son agresseur, tout juste plus âgé (22 ans à l'époque des faits), est interpellé par les policiers millavois. Rapidement, ces derniers découvrent qu'une histoire de jalousie entre les deux hommes, appartenant à la communauté antillaise, est à l'origine du différend.

Après plusieurs heures de garde à vue, l'agresseur est écroué à la maison d'arrêt de Villeneuve-

lès-Maguelone. Sa détention provisoire prendra fin un an et demi plus tard, 2015. Depuis, l'homme n'a pas donné signe de vie...

#### Incarcéré dans le cadre d'une autre affaire

On a récemment appris qu'il était incarcéré, dans les Antilles, en raison d'une autre affaire. Il vient tout juste d'être transféré à la maison d'arrêt de Druelle-Balsac. Et ne comparaitra donc pas libre dès ce lundi après-midi mais sous bonne escorte dans le box des accusés. L'avocat ruthénois, M<sup>e</sup> Galandrin, le défendra durant ces trois jours de procès. La victime, infirme depuis l'agression, sera quant à elle représentée par M<sup>e</sup> Cazor.

**9, 10, 11 octobre.** L'affaire Thomas Latorre, des zones d'ombre à éclaircir

■ Cette session d'assises se conclura avec le procès, très attendu, de Christian Espié, accusé du meurtre de Thomas Latorre, une figure du Villeneuvois, en 2017. Les débats, présidés par Philippe Piquet dureront au minimum trois jours.

Christian Espié fera-t-il toute la lumière sur le meurtre de Thomas Latorre, survenu le 27 mars 2017 à La Capelle-Balaguier et encore dans toutes les têtes ? Ou l'accusé changera-t-il, de nouveau, de version, comme cela a été le cas à plusieurs reprises lors de sa détention provisoire ? Arrêté et entendu au lendemain de la découverte du corps de la victime, tuée à coups de barre de fer à son domicile, cet ancien employé municipal de Villefranche-de-Rouergue, proche de la victime et membre de l'association « Calèche en Rouergue » était rapidement passé aux aveux lors de sa garde à vue. Tout en restant très flou sur le mobile du crime... Jalousie ? Dispute qui a mal tourné avant une réunion de l'association, présidée par Thomas Latorre ? Coup de folie ?

#### À quelques jours du procès, l'accusé change d'avocats

Depuis, l'accusé a avancé plusieurs explications aux magistrats en charge de l'enquête. Celle d'un coup de folie tout d'abord. Sujet à des problèmes psychologiques, Christian Espié avait confié ne plus prendre son traitement avant



le drame... Puis, il a affirmé dans un second temps que Thomas Latorre lui aurait demandé de le tuer, n'ayant pas le courage de se suicider. Dernièrement, l'accusé s'est totalement dédouané du meurtre affirmant qu'il était l'œuvre de « ferrailleurs gitans », l'ayant menacé de ne rien dire sous peine de représailles. Qu'avancera Christian Espié lors

des trois jours de débats présidés par le juge Philippe Piquet ? En attendant, ce dernier vient tout juste de changer d'avocats pour assurer sa défense. Les avocats ruthénois, M<sup>e</sup> Aoust et M<sup>e</sup> Jammes, à ses côtés depuis le début de l'affaire laisseront la place à M<sup>e</sup> Levy, du barreau de Montauban. Les différentes parties civiles, elles, seront représentées par quatre

Le corps sans vie de Thomas Latorre, tué à coups de barre de fer, a été retrouvé le 17 mars 2017 dans son hacienda, à La Capelle-Balaguier.

José Antonio Torres

avocats : M<sup>e</sup> Brunel, M<sup>e</sup> Robaglia, M<sup>e</sup> Brunel et M<sup>e</sup> Cazor. Le rôle d'avocat général reviendra, quant à lui, à Bernard Salvador.

# LIQUIDATION

## AVANT TRAVAUX

### MONTURES OPTIQUES ET SOLAIRES\*

Jusqu'à

# -70%

À partir du **3 septembre 2019**,  
et jusqu'au **2 novembre 2019**.

sur une sélection de montures  
signalées en magasin.

Vous allez  
vous aimer

\* À partir du 3 septembre 2019, et jusqu'au 2 novembre 2019 dans votre magasin sur une sélection de montures signalées en magasin par des pastilles de couleurs différentes en fonction de la réduction pratiquée. Réduction effectuée en caisse. Non cumulable avec tout autre forfait, promotion, avantage en cours. Récépissé de déclaration de liquidation en date du [date récépissé]. KGS RCS VERSAILLES B421 390 188. 058623.

## KRYSS LECLERC ONET-LE-CHÂTEAU

**3, 4 OCTOBRE.** Attaque d'un fourgon blindé à Decazeville : l'accusé devant la cour d'assises des mineurs

L'affaire a fait couler beaucoup d'encre, au sens propre comme au figuré, dans les rues de Decazeville. Au soir du 15 mai 2015, deux convoyeurs de fonds sont victimes d'une attaque à main armée lors d'une banale opération de transfert de fonds devant la Banque populaire, rue Cabrol. Après avoir neutralisé les convoyeurs à l'aide d'un « taser », les braqueurs s'enfuient avec une cassette du fourgon blindé, laissant quelques traces d'encre au sol (voir image) jusqu'au quartier de Montarnal dans le nord de la ville... C'est d'ailleurs là que les policiers arrêteront un jeune homme quelques heures plus tard. Âgé de 16 ans à l'époque des faits, il comparaitra devant la cour d'assises des mineurs pour ce braquage du 3 au 4 octobre prochain. Les deux convoyeurs de fonds, « traumatisés », seront représentés par M<sup>e</sup> Patrice Pauper. Et, comme il est de coutume devant une cour d'assises des mineurs, les débats devraient être interdits au public.



Photo : archive Centre Presse Aveyron/Philippe Boscus

**7, 8 OCTOBRE.** Viol et violences sur sa conjointe à Millau

Avant d'ouvrir le procès du meurtre de Thomas Latorre, les jurés de la cour d'assises de l'Aveyron se pencheront durant deux jours sur une affaire de viol commis, avec violence, à Millau le 28 octobre 2013. L'accusé et la victime ont été conjoints. Ce premier comparaitra libre, assisté de M<sup>e</sup> Boyer. Les parties civiles, au nombre de trois, seront quant à elles défendues par M<sup>e</sup> Bringer.